

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 JUIN 2013**

**Délibération n° D-2013-266**

Zac Pôle Sports - Convention publique d'aménagement -  
Convention n°8 d'avance de trésorerie

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 28/05/2013

Affichage du Compte-Rendu  
Sommaire :  
le 10/06/2013

**Président :**

**MADAME GENEVIÈVE GAILLARD**

**Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD.

**Secrétaire de séance :** Frank MICHEL

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Julie BIRET, ayant donné pouvoir à Madame Nathalie SEGUIN, Madame Elsie COLAS, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Emmanuel GROLLEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Amaury BREUILLE

**Direction Développement Urbain, Habitat    Zac Pôle Sports - Convention publique  
d'aménagement -  
Convention n°8 d'avance de trésorerie**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 24 juin 2005, la Ville de Niort a confié la réalisation de la ZAC « Pôle Sports » à la SEM Deux-Sèvres Aménagement, selon les stipulations d'une Convention Publique d'Aménagement répondant aux conditions définies aux articles L. 300-4 et L.300-5 du Code de l'Urbanisme.

Dans cette convention, il est prévu à l'article 16.7, la possibilité de versement d'une avance de trésorerie effectuée par le concédant au concessionnaire, au bénéfice de l'opération d'aménagement de la ZAC « Pôle Sports » dont la réalisation lui a été confiée.

Aujourd'hui, afin d'assurer la gestion administrative et financière de l'opération et conformément à l'article L. 1526-2, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales qui offre la possibilité de versement d'une avance de trésorerie effectuée par le concédant au concessionnaire au bénéfice de l'opération d'aménagement dont la réalisation lui a été confiée dans le cadre d'une Convention Publique d'Aménagement, il convient de consentir une nouvelle avance de trésorerie à Deux-Sèvres Aménagement de 1 400 000 € destinée à couvrir les dépenses générées par les missions prévues à l'article 2 de la Convention Publique d'Aménagement.

Plus spécifiquement, ces 1 400 000 € d'avance de trésorerie correspondent à un soutien temporaire du concédant au développement économique de la ZAC dans l'attente de la commercialisation effective des terrains.

L'avance de trésorerie consentie pour une durée de 1 an dans le cadre de la présente convention ne donnera pas lieu à versement d'intérêts au profit du concédant. Les produits qu'elle pourrait générer resteront acquis à l'opération.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver, en application de l'article L. 1523-2, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales, le versement à Deux-Sèvres Aménagement d'une avance de trésorerie de 1 400 000 € suivant les conditions contenues dans la convention n°8 d'avance de trésorerie à l'opération d'aménagement ZAC Pôle Sports ;
- autoriser Madame le Maire à signer la convention n°8 d'avance de trésorerie.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort  
Députée des Deux-Sèvres

Signé

**Geneviève GAILLARD**